

Invest Securities

Société de Bourse

Paris, le 22 octobre 2010

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser par le présent courrier les conditions de souscription à l'augmentation de capital par offre au public de titres de la société anonyme Développement Valeur Finance SA ("DVF"), ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Français n°10-369 en date du 21 octobre 2010.

Cette opération d'augmentation du capital est réservée en priorité aux anciens porteurs de parts des Fonds Commun de Placement liquidés Innoven 1998 FCPI (ISIN FR0007023072), Innoven 1999 FCPI n° 3 (ISIN FR0007037510) et Innoven 2000 FCPI n° 4 (ISIN FR0007051529) (les "Fonds"), à hauteur de la valeur liquidative que vous avez dû recevoir fin juin / début juillet dernier avec l'avis de liquidation correspondant au(x) Fond(s) au(x)quel(s) vous avez souscrit.

Comme vous avez pu le constater, les Fonds ont subi d'importantes pertes, s'élevant à 93,51%, 95,72% et 98,05% du montant initialement investi, respectivement pour les FCPI Innoven 1998, Innoven 1999 n°3 et Innoven 2000 n°4 susvisés.

Ces pertes ont essentiellement été la conséquence de l'entrée en procédure collective fin 2008 de la société Rock Well Petroleum, société dans laquelle les Fonds étaient significativement investis, après une tentative avortée d'introduction sur la bourse de Londres.

Rock Well Petroleum est sorti de procédure collective fin septembre 2009 grâce à un plan de sauvetage initié par le groupe Innoven.

Cependant, les dates d'échéance et de liquidation des Fonds ayant coïncidé avec l'entrée en procédure de sauvegarde de la société Rock Well Petroleum, il n'a pas été possible pour les Fonds de réinvestir dans Rock Well Petroleum suite à sa sortie de procédure collective et de bénéficier ainsi de sa nouvelle valorisation et du plan de sauvetage du groupe Innoven.

Pour remédier à cette situation, Innoven Partenaires a chargé Invest Securities de mettre en place la présente offre, qui ne relève d'aucune obligation réglementaire, afin de permettre aux anciens porteurs de parts des Fonds d'être en mesure de bénéficier de l'éventuel redressement de Rock Well Petroleum.

Cette offre vous permet de souscrire à l'augmentation de capital de DVF, holding dont l'objet exclusif est la souscription à une augmentation de capital de Rock Well Petroleum qui lui sera réservée et de détenir à ce titre indirectement une participation dans Rock Well Petroleum. En fonction du montant levé au titre de la présente offre, DVF détiendra entre 10 et 14% du capital de Rock Well Petroleum.

A partir de septembre 2014, DVF mettra en œuvre une politique de désinvestissement afin de sortir du capital de Rock Well Petroleum dans les meilleures conditions pour les souscripteurs à la présente opération, et ce de manière conjointe avec l'actionnaire majoritaire actuel de Rock Well Petroleum, le fonds commun de placement à risques "The Innoven Energy Fund", dont la société de gestion est Innoven Partenaires.

Cette sortie se fera soit (i) dans le cadre d'une introduction en bourse de Rock Well Petroleum, ou (ii) dans le cadre d'une sortie du capital conjointe avec l'actionnaire majoritaire actuel de Rock Well Petroleum, le fonds commun de placement à risques « The Innoven Energy Fund ». Si la cession n'est pas réalisée au 24 septembre 2019, une banque d'affaire sera désignée afin de rechercher un acquéreur.

Invest Securities

73 boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Téléphone : + 33 (0)1 44 88 77 88

DVF sera liquidée 24 septembre 2019 si la cession de la participation a été réalisée à cette date et au plus tard le 24 septembre 2021.

La cession de la participation de DVF dans Rock Well Petroleum entrainera automatiquement la liquidation de DVF et le paiement aux souscripteurs de leur investissement dans DVF, qui correspondra à la valeur des titres de Rock Well Petroleum au moment de la cession, moins les coûts de constitution, de fonctionnement et de liquidation de DVF.

Nous attirons votre attention sur les facteurs de risques suivants propres à la présente offre :

- › **les risques d'illiquidité et d'absence de remboursement de l'investissement avant 2021** : DVF ne prévoit pas de verser de dividende. Il existe donc un risque de non restitution de tout investissement avant le 24 septembre 2021.
- › **les risques liés aux conflits d'intérêt potentiels** : Il existe un risque lié aux conflits d'intérêts potentiels, notamment le fait qu'Innoven Partenaires, à l'origine de cette offre, gère le FCPR "The Energy Innoven Fund", qui est l'actionnaire majoritaire de Rock Well Petroleum avec 81% du capital. Néanmoins, ce risque est limité par (i) le respect des règles déontologiques s'appliquant à Innoven Partenaires, (ii) le fait que la cession de la participation dans DVF ne peut être réalisée qu'avec l'accord de l'administrateur indépendant et (iii) que les participations de DVF et du FCPR "The Innoven Energy Fund" ne pourront être cédées que de manière conjointe et proportionnel au prorata de leurs participations respectives.
- › **les risques liés au taux de change euro/dollar** : L'investissement dans Rock Well Petroleum s'effectue en USD. La distribution des produits de la liquidation de DVF se fera donc sur la base du taux de conversion euro/dollar en vigueur à la liquidation. La rentabilité de l'investissement peut donc être affectée en cas de hausse de l'euro par rapport au dollar entre la souscription de DVF à l'augmentation de capital de Rock Well Petroleum (fin 2010) et la liquidation de DVF (septembre 2014 au plus tôt et septembre 2021 au plus tard).
- › **les risques liés aux fluctuations du prix du pétrole brut et du gaz naturel** : Les prix du pétrole brut et du gaz naturel sont très fluctuants. La rentabilité de Rock Well Petroleum et de l'investissement pourrait être affectée sensiblement par une baisse des prix de ces matières premières entre la souscription de DVF à l'augmentation de capital de Rock Well Petroleum (fin 2010) et la liquidation de DVF (septembre 2014 au plus tôt et septembre 2021 au plus tard).
- › **les risque d'annulation de l'offre** : Innoven Holding AG, société du groupe Innoven, s'étant engagée à souscrire à l'opération si les souscriptions des investisseurs se situaient entre 65% et 75% du montant de l'augmentation de capital, l'offre sera annulée en cas de souscriptions inférieures à 65% (soit 2.275.000 euros) du montant total de l'offre (3.500.000 euros).

Ces facteurs de risques et d'autres facteurs de risques sont détaillés en page 12 du résumé du prospectus ci-joint et dans le prospectus relatif à l'offre au public, en p. 28 pour les risques relatifs à DVF et en p.115 pour les risques relatifs à Rock Well Petroleum, disponible sur le site de la Société (www.DVFinances.com).

Il est précisé par ailleurs que cette offre ne comporte pas d'avantage fiscal lié à une déductibilité au titre de l'impôt sur le revenu (IR) ou l'impôt sur la fortune (ISF).

Sous réserve d'une souscription avant le 26 novembre, cette offre vous est réservée de manière prioritaire à hauteur du montant correspondant à la valeur liquidative des Fonds que vous avez reçu fin juin / début juillet dernier.

L'offre est également ouverte à d'autres investisseurs, afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération.

Vous pourrez souscrire à l'opération pour un montant supérieur à la valeur liquidative des Fonds. Pour la partie supérieure au montant correspondant à la valeur liquidative des Fonds, vous serez servi selon la règle du "premier arrivé, premier servi" en fonction de l'ordre d'arrivée chronologique des souscriptions.

Le dossier de souscription peut être téléchargé sur le site de la société www.DVFinances.com, ainsi que sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), demandé par email à l'adresse info@dvf.com ou par téléphone au 01.47.03.18.18.

Vous trouverez résumer ci-dessous les principales caractéristiques de la présente offre.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Nombre de BSA émis : 3.500.000 bons de souscription d'actions (BSA) dont la totalité est proposée à la souscription dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société.

- les BSA sont émis et souscrits sans frais.

Prix des montants minimum de souscription aux BSA

- l'exercice de chaque BSA permet de souscrire à une action ordinaire de la Société au prix de 1€.
- il est demandé à tout investisseur de souscrire à un minimum de cinquante (50) BSA correspondant à un montant minimal de cinquante (50) euros.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

1. Souscription aux BSA et Exercice des BSA

- Il est transmis à tout ex-porteur de parts de FCPI 1998, 1999 et 2000 un bulletin de souscription aux BSA et le bulletin d'exercice des BSA ;
- l'investisseur doit renvoyer le bulletin de souscription et le bulletin d'exercice des BSA, dûment complétés, par courrier à INVEST SECURITES, 73, boulevard Haussmann, 75008 PARIS ;
- les documents suivants devront être joints au courrier : l'avis de paiement de la liquidation du fond, la copie de la pièce d'identité, la copie d'un justificatif de domicile, le moyen de paiement (ou les moyens de paiement en cas de souscription pour un montant supérieur au montant indiqué dans l'avis de liquidation du Fonds : un moyen de paiement pour le montant réservé et un autre pour la quote-part supérieur à ce montant) à l'ordre de DEVELOPPEMENT VALEUR FINANCES.
- la souscription et l'exercice des BSA, pour être définitif est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de la Société, qui se tiendra le 29 novembre 2010, qui l'approuve dans la mesure où il constate que les BSA sont souscrits pour un montant minimum de 65 % (soit 2.275.000 euros) ;
- si le Conseil d'Administration agréé la souscription des BSA, la Société notifie à l'Investisseur l'agrément par le Conseil d'Administration de l'exercice des BSA Investisseurs qu'il détient par courrier électronique ;
- une période de rétractation de deux jours de bourse, du 29 novembre 2010 au 1^{er} décembre 2010 inclus, permettra aux souscripteurs des BSA de renoncer à leur intention d'exercice ;
- si le Conseil d'Administration agréé l'exercice des BSA, la Société envoie au Séquestre une copie signée du procès-verbal de la décision du Conseil d'Administration et notifie à l'Investisseur l'agrément par le Conseil d'Administration de l'exercice des BSA Investisseurs qu'il détient, par courrier électronique ;

2. En cas de non approbation de l'exercice des BSA par le Conseil d'Administration :

- la Société notifie à l'Investisseur cette non approbation par courrier électronique ;
- le Séquestre restituera au plus tard le 3 décembre 2010 aux Investisseurs les bulletins et les moyens de paiement ;

Intervenants :

- INVEST SECURITES, assurera également le rôle de séquestre et gardera en séquestre les moyens de paiement au titre de la souscription des BSA ;
- les souscriptions aux BSA, puis leur exercice, sont reçues chez Invest Securities S.A. prestataire de service d'investissement agréé, situé au 73, boulevard Haussmann, 75008, Paris en sa qualité de séquestre ;
- Invest Securities S.A. est en charge des services financiers relatifs au placement et au conseil en investissement financier liés à l'augmentation de capital de la Société et bénéficie à ce titre d'un agrément du Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement ;
- BNP Securities Service (BPSS) inscrit les titres dans le registre d'actionnaires nominatif et adresse à l'Investisseur une convention de compte titres ;

Calendrier

DATE DE VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS	21 octobre 2010
Mise à disposition gratuite du Prospectus	22 octobre 2010
Ouverture des souscriptions	25 octobre 2010
Clôture des souscriptions	26 novembre 2010
Dissolution de DÉVELOPPEMENT VALEUR FINANCES (DVF)	septembre 2019 (sauf prorogation de deux ans)

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS VISA N°10-369 DU 21 OCTOBRE 2010 DE L'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

1. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

1.1 Historique

Développement Valeur Finances (la "Société") est une société anonyme constituée le 22 décembre 2009.

1.2 Répartition du Capital social

Le capital social de la Société est réparti comme suit à la date du prospectus:

ACTIONNAIRES	ACTIONS	%
INNOVEN HOLDING AG	49.994	99,9%
AUTRES ACTIONNAIRES	6	0,1%
TOTAL	50.000	100%

INNOVEN HOLDING AG, holding financière de droit suisse au capital de 3.000.000 francs suisses, est l'actionnaire majoritaire de la Société avant l'offre au public de titres. Elle est détenue majoritairement par le groupe BT&T Timelife coté sur le SIX Swiss Exchange.

1.3 Conseil d'administration – Directeur général

Le conseil d'administration est composé de Christophe VERNIERES, Président, Gilles THOUVENIN Directeur Général, Thomas DICKER et Jean-Pierre PHILIPPE.

L'article 14.1.2 du Titre 1 du prospectus présente en détail le curriculum vitae desdits administrateurs.

1.4 Objet social et Durée

La Société a pour objet la souscription à l'augmentation de capital de la société canadienne Rock Well Petroleum Inc., spécialisée dans le développement et la production de pétrole brut aux États-Unis (ci-après "Rock Well Petroleum"), ainsi que le suivi et la cession de cette participation.

La Société a été constituée le 22 décembre 2009 et sera dissoute le 24 septembre 2019 ou avant cette date à tout moment suite à la cession de la participation de Rock Well Petroleum. Néanmoins, en cas d'absence de cession de la participation au 24 septembre 2019, la Société sera prorogée jusqu'au 24 septembre 2021.

Du produit de la cession de cette participation seront déduits les frais de liquidation et les montants prioritaires légaux. Le boni de liquidation sera distribué, le cas échéant, aux Investisseurs au prorata de leur participation dans la Société.

1.5 Politique d'investissement exclusif dans Rock Well Petroleum

La Société investira la totalité des fonds levés (moins les frais de constitution) dans Rock Well Petroleum avant fin 2010.

Selon le montant des souscriptions reçues au titre de la présente offre, la participation de la Société dans Rock Well Petroleum se situera entre 10 et 14% (voir le paragraphe 6.2.2 pour plus de détails).

1.6 Politique de désinvestissement de Rock Well Petroleum

Dès le 24 septembre 2014, la Société mettra tout en œuvre pour céder sa participation, soit par (i) une introduction en bourse de Rock Well Petroleum, soit par (ii) une cession conjointe avec l'actionnaire majoritaire de Rock Well Petroleum, le FCPR "The Energy Innoven Fund" (ci-après "FCPR").

Si une opportunité de cession se présentait à la Société, sa participation dans Rock Well Petroleum ne pourra être cédée que sur la base d'une cession proportionnelle au prorata avec le FCPR.

Les mécanismes visés ci-dessus sont formalisés dans le cadre du pacte d'actionnaire conclu entre le FCPR et la Société (dont les clauses sont détaillées ci-dessous au paragraphe 6.3.1).

Si la cession n'est pas réalisée au 24 septembre 2019, une banque d'affaire sera désignée afin de rechercher un acquéreur.

La période de sortie de la Société est calée sur la durée nécessaire pour mettre en œuvre les projets de développement de Rock Well Petroleum et sur la période de désinvestissement du FCPR.

La stratégie de sortie est développée plus en détails au paragraphe 6.3.1 ci-dessous.

1.7 Relations avec les parties liées

Innoven Partenaires assurera la gestion comptable et administrative de la Société.

Innoven Holding AG, actionnaire fondateur de la Société, présentera trois personnes pour leur nomination au conseil d'administration, le président du conseil et le liquidateur conventionnel grâce aux actions de préférence qu'elle détient.

1.8 Absence d'avantage fiscal lié à l'opération

Par mesure de clarté, il est précisé que l'émission objet du présent prospectus n'est pas éligible aux réductions d'impôt sur le revenu et d'impôt de solidarité sur la fortune au sens des articles 199 terdecies-0 A et 885-0V bis I et II du Code général des impôts, dans la mesure les critères requis pour bénéficier de ces réductions d'impôts ne sont pas réunis dans la présente opération.

En effet, dans l'hypothèse des investissements intermédiés, les réductions d'impôts sont ouvertes à raison des seules prises de participations de la société holding dans des sociétés ayant leur siège de direction effective dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Les sociétés dont le siège de direction effective est situé au Canada (ce qui est le cas de Rock Well Petroleum) sont donc exclues du dispositif de réductions d'impôts susvisé.

2. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION

2.1 Objet de l'opération

La présente offre a été créée à l'initiative du groupe Innoven afin de donner l'opportunité aux anciens souscripteurs des FCPI Innoven 1998 n° ISIN FR0007023072, Innoven 1999 N°3 n°ISIN FR0007037510 et Innoven 2000 FCPI N°4 n° ISIN FR0007051529 (ensemble, les "Fonds liquidés") de participer au redressement de Rock Well Petroleum.

Les souscripteurs des Fonds liquidés, qui étaient significativement investis dans Rock Well Petroleum, ont en effet été particulièrement impactés par la mise en procédure de sauvegarde de Rock Well Petroleum en décembre 2008 qui a coïncidé avec la liquidation des Fonds.

Les pertes des anciens souscripteurs des Fonds liquidés se sont ainsi élevées à 93,51%, 95,72% et 98,05% du montant initialement investi, respectivement pour les FCPI Innoven 1998, 1999 et 2000 susvisés.

Rock Well Petroleum étant sortie de sa procédure de sauvegarde en septembre 2009 grâce à un plan de sauvetage initié par le groupe Innoven, ce dernier a souhaité mettre en place la présente offre pour permettre aux anciens souscripteurs des Fonds liquidés de bénéficier des perspectives de redressement de Rock Well Petroleum.

Cette offre permet de souscrire à une augmentation de capital de la Société, dont l'objet exclusif est la souscription à une augmentation de capital de Rock Well Petroleum à des conditions de valorisation proches de celles de sa sortie de sa procédure de sauvegarde canadienne en septembre 2009, et de détenir ainsi indirectement une participation dans Rock Well Petroleum.

Les anciens souscripteurs des Fonds liquidés pourront souscrire de manière prioritaire le montant correspondant à la valeur liquidative des Fonds liquidés reçus fin juin/début juillet dernier ; l'offre est également ouverte à d'autres investisseurs, afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération.

Dans ce cadre, Développement Valeur Finances procédera à une augmentation de capital différée par émission de 3.500.000 bons de souscription donnant droit à des actions ordinaires (les "BSA") réservés (i) aux anciens souscripteurs des Fonds liquidés, par priorité à hauteur de la valeur liquidative reçue par chaque ancien souscripteur (représentant environ 1.500.000€) (les "Investisseurs A"), (ii) aux actionnaires de Rock Well Petroleum à la date du présent prospectus, (iii) aux souscripteurs des fonds communs de placement gérés par Innoven à la date du présent prospectus (les "Investisseurs O", et avec les Investisseurs A, les "Investisseurs").

Les caractéristiques principales des BSA sont les suivantes :

- Émission et souscription gratuite ;
- Prix d'exercice: 1€ ;
- Période de souscription: du 25 octobre au 26 novembre 2010 ;
- Souscription totale des BSA: Minimum : 2.625.000€, Maximum 3.500.000€.

Il est précisé que les montants investis dans la Société seront convertis en USD lors de la souscription de la Société à l'augmentation de capital de Rock Well Petroleum, devant intervenir avant la fin de l'année 2010.

Le tableau ci-dessous vise le taux de conversion €/USD sur une période d'un an au 1^{er} de chaque mois.

	Oct. 09	Nov. 09	Déc. 09	Janv. 10	Fév. 10	Mars 10	Avril 10	Mai 10	Juin 10	Juil. 10	Août 10	Sept. 10	Oct. 10
€	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
USD	1,46	1,47	1,50	1,43	1,38	1,36	1,34	1,32	1,23	1,22	1,30	1,26	1,37

La valeur du titre Rock Well Petroleum inscrit à l'actif du FCPR "The Innoven Energy Fund" a été fixée à un dollar (1 USD), en référence aux comptes consolidés audités de Rock Well Petroleum au 31 décembre 2009. La valorisation a été utilisée pour l'établissement de la composition d'actifs du FCPR "The Innoven Energy Fund" au 30 juin 2010, qui a fait l'objet d'un examen limitée par le commissaire aux comptes du FCPR "The Innoven Energy Fund" (PricewaterhouseCoopers Audit).

La valorisation présentée par Innoven Partenaires, en qualité de société de gestion du FCPR "The Innoven Energy Fund", au commissaire aux comptes du FCPR "The Innoven Energy Fund" s'est basée sur les éléments suivants :

- La valorisation de un (1) dollar (USD) a été la valeur nominale proposée aux investisseurs lors de l'augmentation de capital réalisée en novembre 2009 par Rock Well Petroleum, peu après sa sortie de procédure de sauvegarde ;
- Depuis cette date, Innoven Partenaires a estimé qu'il ne s'était pas produit d'éléments significatifs relatifs à Rock Well Petroleum qui justifieraient de modifier cette valorisation.

2.2 Modalités de souscription

- * Chaque Investisseur A pourra souscrire (i) la quote-part de BSA qui lui est exclusivement réservée correspondant au montant en euros indiqué dans l'avis de liquidation des Fonds liquidés et (ii) un montant de BSA supérieur à cette quote-part en concurrence avec les autres Investisseurs sur la base du "premier arrivé, premier servi".
- * Le conseil d'administration de la Société agréera en priorité les souscriptions des Investisseurs A à hauteur du montant indiqué dans l'avis de liquidation des Fonds liquidés, puis le conseil d'administration agréera, sur la base du "premier arrivé, premier servi", les souscriptions des Investisseurs A (si ceux-ci ont investi au-delà du montant réservé) et des Investisseurs O.

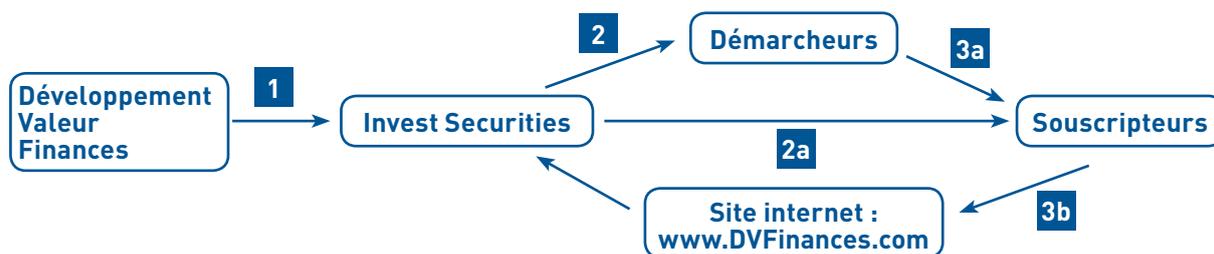
Les modalités de souscription sont décrites plus en détail au paragraphe 30.1.3 du prospectus.

2.3 Révocabilité de l'offre au public

Si les souscriptions reçues sont inférieures à 65% (soit 2.275.000€) du montant de l'augmentation de capital initial, l'offre sera abandonnée.

Si les souscriptions reçues des Investisseurs A et O se situent entre 65% et 75% du montant de l'augmentation de capital à la clôture de la période de souscription, l'offre sera menée à bonne fin compte tenu de l'engagement d'Innoven Holding AG (pour un montant maximum de 350.000€) de souscrire à l'offre afin de garantir son seuil de réalisation minimum de 75 % (soit 2.625.000€).

2.4 Schéma de Commercialisation



1. La Société a conclu avec Invest Securities un mandat de placement non garanti ; Invest Securities fournira les services d'investissements requis à ce titre, dont des services de conseils en investissement, de réception-transmission d'ordres pour le compte de tiers et de placement non garanti.
- 2.a. Invest Securities enverra des courriers aux Investisseurs A les informant de l'offre et de la possibilité de télécharger le dossier de souscription sur le site de la Société (www.DVFinances.com) ou demander son envoi par téléphone ou courriel.

- 2.b.** Invest Securities mandatera également des conseillers en gestion de patrimoine. En vertu des dispositions des articles L.531-2 2e H du Code monétaire et financier (Réglementation sur les démarcheurs financiers), ces conseillers en gestion de patrimoine pourront fournir, sous la responsabilité d'Invest Securities, les services d'investissement de "placement non garanti", de réception-transmission d'ordres pour le compte de tiers et de "conseil en investissement financier".

Une "convention de démarchage" est signée avec chaque conseiller en gestion de patrimoine, après réception et validation des éléments réglementaires nécessaires à leur sélection et à leur inscription au fichier national des démarcheurs tenu par la Banque de France.

Invest Securities délivre aux conseillers en gestion de patrimoine des cartes de démarchage valides dans le cadre de l'offre.

- 3.a.** Les conseillers en gestion de patrimoine proposeront aux souscripteurs actuels des fonds communs de placement gérés par Innoven Partenaires de souscrire à la présente offre.
- 3.b.** Les Investisseurs, ayant pris connaissance de l'offre par le site de la Société www.DVFinances.com (qui n'a qu'une fonction d'information et sur lequel aucune souscription ne peut être saisie), téléchargent le dossier de souscription ou demande son envoi par courrier, le remplissent et l'envoient à Invest Securities, qui vérifiera la conformité du dossier avec la réglementation.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE LIÉS À LA SOCIÉTÉ

3.1 Risques liés à Développement Valeur Finances

Risque de perte de tout ou partie de l'investissement en capital : l'investissement est sensible aux risques industriels inhérents à l'extraction pétrolière, à l'absence de marché secondaire, de conditions propices pour une introduction en bourse ou d'opportunités de cession de la participation de Développement Valeur Finances dans Rock Well Petroleum.

Il n'existe aucune garantie de retour d'investissement dans la Société, ni de récupération de tout ou partie de la souscription initiale des Investisseurs.

Risque lié aux conflits d'intérêts potentiels : Il existe un risque lié aux conflits d'intérêts potentiels, notamment le fait qu'Innoven Partenaires gère le FCPR "The Energy Innoven Fund", actionnaire majoritaire de Rock Well Petroleum. Néanmoins, ce risque est limité par (i) l'application des règles déontologiques, (ii) le fait que la cession de la participation dans Développement Valeur Finances ne peut être réalisée qu'avec l'accord de l'administrateur indépendant et (iii) que les participations de Développement Valeur Finances et du FCPR ne pourront être cédées qu'au prorata entre elles.

Risque lié au statut d'actionnaire minoritaire : Développement Valeur Finances sera actionnaire minoritaire au sein de Rock Well Petroleum. Malgré l'existence d'un pacte d'actionnaires, la valorisation de la participation de Développement Valeur Finances dans Rock Well Petroleum pourrait être impactée du fait de ce statut.

Risque d'illiquidité : Développement Valeur Finances ne prévoit pas de versement de dividende. Il existe donc un risque réel de non restitution de tout investissement avant le 24 septembre 2021.

Risque de taux de change : l'investissement dans Rock Well Petroleum s'effectue en USD. La distribution des produits de la liquidation de Développement Valeur Finances se fera donc sur la base du taux de conversion €/USD en vigueur à la liquidation.

Risque de difficulté à estimer la totalité des frais sur la durée du produit : la constitution de Développement Valeur Finances, son investissement dans Rock Well Petroleum, la gestion de sa participation dans Rock Well Petroleum, la cession de cette participation et la liquidation de Développement Valeur Finances engendrent des coûts, liés notamment aux frais de conseils. Ces frais peuvent entamer significativement la rentabilité du produit.

Risque d'annulation de l'offre : Innoven Holding AG s'étant engagée à souscrire à l'opération si les souscriptions des investisseurs se situaient entre 65% et 75% du montant de l'augmentation de capital, l'opération sera annulée en cas de souscriptions inférieures à 65% de ce montant.

Des facteurs de risques supplémentaires sont visés au paragraphe 4 du prospectus.

3.2 Risques liés à Rock Well Petroleum

Risques liés à la réserve visée dans le rapport sur les comptes intermédiaires individuels au 30 juin 2010 : Les informations financières consolidées intermédiaires condensées au titre du semestre clos le 30 juin 2010 ont fait l'objet d'un rapport d'examen présenté en page 253, qui contient la réserve suivante : "La Société a préparé les informations financières consolidées intermédiaires condensées au titre du semestre clos le 30 juin 2010. Le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie intermédiaires condensés consolidés ci-joints ne comportent pas d'informations comparatives relatives au semestre clos le 30 juin 2009, comme le requiert IAS 34 Information financière intermédiaire."

Risques liés aux fluctuations du prix des matières premières : Les prix du pétrole brut et du gaz naturel sont très fluctuants. La rentabilité de Rock Well Petroleum pourrait être affectée sensiblement par une baisse des prix.

Risques de forage : Le forage des puits de pétrole brut et l'exploitation de gaz naturel impliquent des risques, dont celui de ne pas découvrir de réservoirs de pétrole brut et de gaz naturel qui soient commercialement productifs.

Risques liés au remplacement des réserves : A moins que Rock Well Petroleum ne mène à bien des activités d'exploration, d'exploitation et de développement ou acquiert des gisements supplémentaires ou découvre des réserves secondaires, les réserves actuelles de Rock Well Petroleum diminueront au fur et à mesure de leur exploitation.

Risques liés aux interruptions d'exploitation : Une partie de la production de pétrole brut et de gaz naturel de Rock Well Petroleum peut être interrompue ponctuellement du fait d'accidents, de conditions météorologiques ou de problèmes de main d'œuvre.

Risques liés aux conditions météorologiques : La demande de pétrole brut et de gaz naturel dépend de manière significative des conditions météorologiques.

Risques liés à l'estimation des réserves : Cette estimation est un processus complexe qui nécessite l'interprétation de données techniques disponibles et l'élaboration d'hypothèses. Des inexactitudes significatives dans ces interprétations ou hypothèses peuvent entraîner la surestimation des réserves de Rock Well Petroleum.

Risques liés au respect des dispositions réglementaires : Le cadre réglementaire de l'industrie du gaz naturel et du pétrole brut peut changer de manière imprévisible et amener l'activité de Rock Well Petroleum à être interrompue temporairement ou définitivement ou à augmenter les coûts de mise en conformité.

Des facteurs de risques supplémentaires sont visés au paragraphe 37 du prospectus.

4. PRINCIPAUX FRAIS

TYPOLOGIE DES FRAIS	ASSIETTE	TAUX BARÈME (EN € ET HT)
FRAIS DE CONSTITUTION :		
Commission de placement	Montant des souscriptions	100.000€ au titre du placement réservé aux Investisseurs A / 5% du montant pour les autres placements
Commission de performance	néant	néant
Frais juridiques et comptables liés à la réalisation de l'offre au public	néant	350.000€
Frais liés aux rapports des commissaires	néant	10.000€
FRAIS ANNUELS :		
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum (base annuelle)	Non-applicable	18.744€/ an
Frais de tenue de compte (augmentation de capital)	Non-applicable	23.000€
Frais de constitution de la société	Non-applicable	20.000€

Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement sont calculés sur la base suivante :

TYPOLOGIE DES FRAIS	MONTANTS ESTIMÉS POUR LA DURÉE DE VIE DE LA SOCIÉTÉ (EN €)	TOTAL
Gestion des actionnaires	30.000€	93.722€ soit 18.744€ /an
Commissariat aux comptes	37.500€	
Frais divers	26.222€	

**Nous attirons votre attention sur le fait que ces coûts ont été calculés sur 5 ans et
pourront être supérieurs si la durée de Développement Valeur Finances excédait 5 ans.**

5. CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Date de visa de l'Autorité des Marchés Financiers : 21 octobre 2010

Mise à Disposition gratuite du prospectus : (siège social, site internet de la Société, établissements en charge du placement) : 22 octobre 2010

Ouverture et clôture de la période de souscription et d'intention d'exercice des BSA : du 25 octobre 2010 au 26 novembre 2010

Conseil d'administration constatant le montant des intentions d'exercice des BSA : 29 novembre 2010

Délai de rétractation : du 30 novembre au 1^{er} décembre 2010

Conseil d'administration constatant l'exercice des BSA : 2 décembre 2010

Publication des résultats de l'offre : (site internet de la Société) le 3 décembre 2010

Investissement de la Société dans Rock Well Petroleum : fin 2010

Date de dissolution de la Société : au plus tard le 24 septembre 2019, sauf dissolution anticipée ou prorogation au 24 septembre 2021 en cas d'absence de cession de la participation de Rock Well Petroleum au 24 septembre 2019.